

Le 27 AOUT 2020.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 25 AOUT 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq août, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de QUEUILLE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur CANUTO Stéphane, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : Onze

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 août 2020.

Présents : Messieurs et Mesdames CANUTO Stéphane, BOUCHET Patrick, GUEMY Aurélie, RAYNAUD Isabelle, HERISSE Willy, DEAT Mireille, PECOUL Jérôme, MORALES Anthony, MORALES Irène, MAY Patrick.

Absent : Monsieur TIXIER Tristan.

Secrétaire : Monsieur PECOUL Jérôme.

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire en Mairie, le 25 août 2020, à 19 heures, a pris les décisions suivantes (par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, sauf indication contraire) :

1) **Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 8 juillet 2020.**

2) **Proposition de membres titulaires et suppléants pour siéger à la commission communale des impôts directs :**

12 contribuables ont été proposés comme titulaires et 12 autres contribuables comme suppléants, parmi lesquels le Directeur des Services Fiscaux choisira 6 titulaires et 6 suppléants pour siéger à la CCID de QUEUILLE.

3) **Délégations données au Maire par le conseil municipal au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales :**

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal a décidé, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire quinze des délégations prévues par le CGCT. Liste consultable en Mairie.

4) **Admission d'une créance en non-valeur** : accord pour un montant de 36 € d'impayé de cantine scolaire.

5) **Création d'un comité consultatif :**

Monsieur le Maire a proposé la création d'un comité consultatif de transition républicaine qui se composerait des membres actuellement élus du conseil municipal et de Messieurs MASSON Yannick, Maire de la Commune de mars 2014 à juin 2020, BOUTHET Jean-Pierre, 1^{er} Adjoint au Maire de mars 2014 à juin 2020 et BORDET Florent, 2^{ème} Adjoint au Maire de mars 2014 à juin 2020.

Ce comité consultatif permettrait de consulter les élus de la précédente municipalité sur tout dossier en cours, tout problème d'intérêt communal ; il serait créé pour une période limitée, jusqu'au 31 décembre 2020. Cette proposition a été acceptée.

6) **Création d'un emploi d'adjoint technique territorial non permanent pour surcroît de travail au 01/09/2020 :**

Il a été créé un poste d'adjoint technique territorial non permanent à temps non complet (6 heures hebdomadaires), à compter du 1^{er} septembre 2020, pour un an, afin de permettre le bon fonctionnement du ramassage scolaire et l'entretien optimisé des locaux scolaires, notamment en raisons des contraintes sanitaires actuelles liées à l'épidémie de covid-19.

7) **Modification des horaires et des tarifs de la garderie périscolaire :**

A compter du mardi 1^{er} septembre 2020, la garderie périscolaire sera assurée comme suit :

Lundi mardi jeudi vendredi : de 7h00 à 8h20 et de 16h à 18h.

La tarification appliquée sera la suivante :

- Lundi mardi jeudi vendredi : de 7h30 à 8h20 et de 16h à 17h : **GRATUITE**
- Lundi mardi jeudi vendredi : de 7h00 à 7h30 : **un euro par élève** et de 17h00 à 18h00 : **un euro par élève** (toute demi-heure ou heure commencée étant payable en totalité)

Cette garderie périscolaire sera encadrée par Madame Fabienne CAVAUD, agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe et par Madame Patricia TIXIER, adjoint technique territorial. Un règlement intérieur va être établi.

8) **Approbation du projet « LABEL ECOLES NUMERIQUES 2020 » :**

Monsieur le Maire a exposé à l'assemblée municipale que le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse a initié un appel à projets destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles maternelles et élémentaires des Communes rurales.

Le devis établi par l'entreprise VIDELIO s'élève à 3 934.09 € H.T., soit **4 720.91 € T.T.C.**

Il comprend notamment la fourniture d'un tableau blanc interactif avec accessoires et PC portable pour la classe élémentaire, ainsi que le forfait d'intervention d'un technicien sur site et une formation gratuite offerte aux utilisateurs.

Le conseil municipal a donc approuvé ce devis, ainsi que le financement : 50% de la dépense à la charge du budget communal et 50% subventionnés par l'Etat dans le cadre de l'opération « projets pédagogiques innovants », sous réserve que le dossier déposé soit effectivement accepté par l'Education Nationale.

9) **Projet d'implantation de l'entreprise CHIMIREC sur la ZAC Intercommunale :**

Vu les interrogations des élus,

Vu les inquiétudes et les interrogations des riverains et des agriculteurs par rapport à ce projet,

Vu l'opposition montrée par l'association « Bien Vivre en Combrailles »,

Vu l'enquête publique réalisée du 15 avril au 16 mai 2019,

Vu le développement touristique de la commune avec son Méandre,

Vu que la compétence « développement économique » appartient à la Communauté de Communes de Combrailles Sioule et Morge, le conseil municipal a décidé :

A/ de demander à la Communauté de Communes de Combrailles Sioule et Morge, détentrice de la compétence « développement économique » et propriétaire du site, d'abandonner le projet d'implantation de l'entreprise CHIMIREC dans la ZAC intercommunale

B/ de s'opposer à l'implantation de l'entreprise CHIMIREC sur la commune de QUEUILLE

10) **Envoi des convocations du conseil municipal par voie dématérialisée :**

Depuis la loi Engagement et proximité n° 2019-1461 du 27 décembre 2019, l'article L 2121-10 du CGCT qui énonce que la convocation du conseil municipal « est transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse », **instiue donc par principe la transmission des convocations sous forme dématérialisée, mais également sur**

support papier. Les conseillers municipaux présents en réunion ont accepté ce principe d'envoi de manière dématérialisée. La question sera posée au conseiller municipal absent afin de connaître son souhait.

11) Questions diverses :

A/ Travaux de voirie Chemin de l'Etang et point à temps sur les nids de poule : en cours, compétence de la Communauté de Communes de Combrailles Sioule et Morge.

B/ Travaux d'assainissement aux Chanôts : la consultation d'entreprises va être lancée début septembre 2020, avec un début de travaux prévus en janvier 2021.

C/ Place du Marcha : en prévision de la possible rétrocession d'Auvergne Habitat à la Commune, des devis seront demandés pour peser dans la négociation.

D/ Monsieur CANUTO Stéphane est désigné comme délégué supplémentaire au CIAS géré par la Communauté de Communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 50 minutes.

Le Maire,



Stéphane CANUTO